



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 21922

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réforme de l'organisation et du fonctionnement du système de santé, dans le cadre du plan « Hôpital 2007 ». En effet, cette réforme revêt une importance toute particulière pour les zones semi-urbaines et rurales, dont le bassin sparnacien, car elle signifie le maintien du pôle de santé efficient. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui seront adoptées ainsi que les crédits qui seront alloués dans ce cadre afin de permettre la réalisation de cette réforme, et ce sur l'ensemble du territoire.

Texte de la réponse

Le projet de regroupement entre la clinique Saint Vincent et le centre hospitalier Auban-Moët d'Épernay a été retenu parmi les opérations financées au titre du plan « hôpital 2007 ». L'objectif de ce regroupement est de constituer un pôle de santé susceptible d'assurer une bonne couverture des besoins de santé de la population sparnacienne, grâce au rassemblement des moyens techniques et médicaux des deux établissements sur le site du centre hospitalier. Des travaux pour un montant de 30 millions d'euros ont été retenus pour cette opération : 15 millions d'euros de subvention seront consacrés à la reconstruction (des locaux de la clinique Saint Vincent sur le site de l'hôpital). Des travaux pour le même montant seront financés pour permettre au centre hospitalier d'adapter ses structures.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21922

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5547

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 10003